



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
14 février 2018
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.1

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze février à dix heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du huit février deux mille dix-huit, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du premier février deux mille dix-huit.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BASELGA Michel LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette	ROUGÉ Michel SUSSET Martine
MURETAIN	
MORERE André	COMBRET Jean-Pierre
SICOVAL	
DUCERT Claude	OBERTI Jacques
SAVE AU TOUCH	
MIRC Stéphane	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CHOLLET François, représenté par Mme **SUSSET**
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme **LABORDE**
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme **LAIGNEAU**
RUSSO Ida, représenté par M. **BASELGA**

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique
COSTES Bruno
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
FAGET Claudette

FAURE Dominique
FONTA Christian
FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
HAJIJE Samir
LAFON Arnaud
LATTARD Pierre
LOZANO Guy
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MOLINA Jean-Louis
MONTI Jean-Charles

MORINEAU Christine
PACE Alain
PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERE Elisabeth
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUSIGAN Alain
SUTRA Jean-François
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
GARCIA Mireille

MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
SERIEYS Alain

SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 11	Votants : 15
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un Débat d'orientation budgétaire doit intervenir en Comité syndical du SMEAT dans les deux mois précédant l'approbation du budget primitif de l'année.

A cet effet, le rapport sur les orientations budgétaires 2018, ci-annexé, a été joint à la convocation adressée aux membres du Comité syndical, et a fait l'objet d'une présentation et d'un débat au cours de la présente séance.

Le Comité syndical
Sur la proposition de Monsieur le Président,
délibère et décide :

Article premier :

De prendre acte du Débat d'orientation budgétaire 2018 intervenu au cours de la présente séance ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 22 février 2018.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC

ANNEXE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Rappel succinct de l'exercice 2017

Au cours de l'année 2017, qui a vu la fusion (au 1^{er} janvier) de trois EPCI membres du SMEAT au sein de la nouvelle communauté d'agglomération du Muretain aggl., l'activité du SMEAT a porté :

- à la suite de la remise des conclusions de la commission d'enquête en décembre 2016, sur la finalisation de la 1^{ère} révision du SCoT, à savoir :

- analyse des conclusions et réponses apportées à la réserve et aux cent recommandations formulées ;
- rédaction des amendements à apporter au SCoT ;
- procédures de publicités consécutives à l'approbation, intervenue le 27 avril 2017 ;

- parallèlement, sur la poursuite des travaux et concertations préalables à la 2^{ème} révision du SCoT sous la forme :

- d'un dernier séminaire prospectif début janvier 2017 ;
- de deux cycles d'ateliers thématiques territorialisés (dans les EPCI membres qui le souhaitent) en mai et septembre-octobre 2017, précédés d'échanges avec les administrations et collectivités partenaires ;
- et d'un séminaire « de lancement » de la 2^{ème} révision, en vue d'en définir les grands objectifs, en novembre 2017 ;

- sur la mise en place d'un nouveau dispositif « InterSCoT » à l'échelle du Grand bassin toulousain (GBT), se traduisant :

- par l'approbation, en octobre 2017, d'une convention-cadre définissant un programme de travail, sur trois ans, intéressant treize établissements publics de SCoT ;
- et par l'engagement des travaux correspondant au cours du 2nd semestre 2017 ;

- ainsi que sur la poursuite des missions de mise en œuvre du SCoT au travers du suivi des évolutions des documents d'urbanisme :

- par la participation du SMEAT aux réunions de personnes publiques associées,
- et par la formulation d'avis sur les procédures d'urbanisme (48 procédures examinées ; 11 réunions du groupe de suivi des documents d'urbanisme).

Grandes lignes du programme de travail

Outre la poursuite du suivi de la mise en œuvre du SCoT, au travers des procédures d'évolution des documents d'urbanisme (dont le premier PLU intercommunal, valant programme local de l'habitat, pour Toulouse métropole) et de la production d'une version 2017 de l'Outil de veille active (OVA) du SCoT, l'activité du SMEAT va, en 2018 (et dans les prochaines années), se trouver, majoritairement, consacrée à l'élaboration de la 2^{ème} révision du SCoT, prescrite par délibération du 8 janvier 2018.

La date de cette étape de prescription qui était, elle-même, conditionnée par le délai de finalisation de la 1^{ère} révision, conduit à ajuster le calendrier prévisionnel d'élaboration de la 2^{ème} révision du SCoT (tel qu'il avait été envisagé au moment du Débat d'orientation budgétaire 2017), en prévoyant que le débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et sur les principaux éléments du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) interviendra fin 2019.

De ce fait, l'année 2018 sera, principalement, consacrées aux travaux relatifs au diagnostic du SCoT, en s'appuyant, d'une part, sur un bilan de la mise en œuvre du SCoT depuis sa première approbation (2012) et, d'autre part, sur l'actualisation, en tant que de besoin, des données d'observation de la Grande agglomération toulousaine, afin de reposer les enjeux et objectifs du SCoT à un nouvel horizon de temps.

Par ailleurs, en application de la convention-cadre InterSCoT-GBT, l'exercice budgétaire 2018 intégrera le financement de travaux déjà engagés au 2^{ème} semestre 2017 et ceux prévus pour l'année 2018, prioritairement orientés vers : une contribution du Grand bassin toulousain à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porté par la région Occitanie, d'une part, et à un diagnostic des évolutions urbaines aux franges des SCoT (en particuliers entre le SMEAT et les autres SCoT de l'Aire urbaine de Toulouse), d'autre part.

Equilibre budgétaire général de l'exercice 2018

Pour permettre la poursuite de ces objectifs, le tableau, joint en **annexe 1**, présente les principaux éléments de l'équilibre général proposé pour l'exercice budgétaire 2018, lesquels combinent :

en dépenses :

- une évaluation de la participation du SMEAT au programme partenarial 2018 de l'AUAT permettant d'honorer les éléments du programme de travail mentionnés ci-dessus (engagement de travaux en vue de la 2^{ème} révision ; suivi de la mise en œuvre du SCoT ; contribution au programme de la convention-cadre Intercot GBT) ;
- les provisions pour autres dépenses liées à la révision du SCoT ;
- les coûts de fonctionnement propres à l'administration du SMEAT ;
- le reversement à trois EPCI d'une part de la subvention reçue du FEDER au titre de Naturba (cette opération comptable n'ayant pas pu être finalisée les années précédentes) ;

étant rappelé que l'essentiel de cette prévision budgétaire s'inscrit à la section de fonctionnement (la section d'investissement n'enregistrant que des provisions et n'étant pas sollicitée, actuellement, en dehors de renouvellement de moyens bureautiques) ;

en recettes :

- un montant des cotisations appelées auprès des collectivités membres, pour un total de 776 000 € ;
- une évaluation, provisoire, du résultat de l'exercice 2017 (comportant, pour une grande part, les versements dus aux EPCI membres au titre de Naturba) ;
- une demande d'attribution de la DGD « documents d'urbanisme » ;
- et, en section d'investissement, les amortissements obligatoires.

Engagements pluriannuels et dette

Le SMEAT n'a contracté, dans aucun de ses exercices antérieurs, d'engagement de nature financière : cf. **annexe 2-A**.

Aucun engagement de ce type n'est à envisager en 2018.

Structure des dépenses de personnel

Le personnel du SMEAT est constitué de trois agents, titulaires de la fonction publique territoriale : cf. **annexe 2-B**.

Aucune évolution de la structure de cet effectif n'est à envisager en 2018.

ANNEXE 1

BUDGET DU SMEAT : GRANDS EQUILIBRES DU DOB 2018

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017 (provisoire)	DOB 2018	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017 (provisoire)	DOB 2018
InterSCoT : année N année N-1	0	0	60 K€ 30 K€				
Report solde programme AUAT N-1	100 K€	100 K€	0	Cotisations EPCI	715 K€	715 K€	776 K€
Programme AUAT (année N) : - 1 ^{ère} révision ou autre évol SCoT - 2 ^{ème} révision SCoT	15 K€ 315 K€	15 K€ 315 K€	295 K€	DGD spéciale doct urba	20 K€	0	20 K€
- suivi SCoT - assistance communication, site web	100 K€ 5 K€	100 K€ 5 K€	80 K€ 5 K€				
Provision pour études (ultérieures) en vue de la 2 ^{ème} révision	16,2 K€ + 9,8 K€ (report 2016)	0	20,5 K€ + 9,5 K€				
Personnel permanent SMEAT	243 K€	230 K€	246 K€				
Dépenses spécifiques liées aux révisions (juridique, duplication)	18 K€ + 32,3 K€ (report 2016)	26,1 K€	18 K€ + 16,8 K€	Autres recettes courantes	0,3 K€		0,5 K€
Administration courante SMEAT	62 K€	43,4 K€	62 K€	Atténuation de charges	1 K€	1,3 K€	1,5 K€
FEDER Naturba : reversement aux 3 EPCI(*)	161 K€	0	161 K€ + 16 K€				
Dotation amortissement	2 K€	1 K€	2 K€	Excédent Fonct ^t N-1	343 K€	343 K€	223,8 K€
Total fonctionnement	1 079,3 K€	835,5 K€	1021,8 K€	Total fonctionnement	1 079,3 K€	1 059,3 K€	1 021,8 K€
Excédent fonctionnement N		223,8 K€					

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017 (provisoire)	DOB 2018	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017 (provisoire)	DOB 2017
Immobilisations incorporelles	53,8 K€	0	55,8 K€	Excédent investissement N-1	56,8 K€	56,8 K€	56,6 K€
Matériel de bureau	3 K€	0	3 K€	Dotation amortissements N	2 K€	1 K€	2 K€
Remboursement trop perçu FCTVA	1,2 K€	1,2 K€	0	FCTVA	0,3 K€	0	0,3 K€
Cautionnement	0,1 K€	0	0,1 K€				
Total investissement	58,1 K€	1,2 K€	58,9 K€	Total investissement	58,1 K€	57,8 K€	58,9 K€
Excédent investissement N		56,6 K€					

ANNEXE 2-A

Engagements pluriannuels et dette

Eléments du bilan du SMEAT

- Crédits de trésorerie : néant (aucun engagement) ;
- Autres type d'emprunt : néant (aucun engagement) ;

Engagements hors bilan

- Emprunts garantis par le SMEAT : néant (aucun engagement) ;
- Contrats de crédit-bail : néant (aucun engagement) ;
- Autre type d'engagement hors bilan : néant (aucun engagement) ;

ANNEXE 2-B

Structure des dépenses de personnel

Le tableau des emplois du SMEAT comporte trois emplois :

	Filière administrative	Filière technique
Catégorie A	1 emploi	1 emploi
Catégorie B	1 emploi	

Ces trois emplois sont pourvus, à temps plein, par des agents titulaires de la fonction publique territoriale.

Avantages en nature : néant.